



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES *Bassée-Montois*

VIE QUOTIDIENNE

Action sociale



Mission Locale du Provenois, au service de l'orientation des jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire.

(https://cc-basseemontois.fr/sites/cc-basseemontois.fr/files/styles/img_1280x768__image_scale__crop_main/public/media/images/missionlocaleprovenois.jpg?tok=6saXqZu8)

Permanences

A Donnemarie-Dontilly

Le vendredi matin :

"Espace social municipal"
2 rue Cottereau
77520 Donnemarie-Dontilly

Le vendredi après-midi :

"Jehol"
1 bis rue des Augères
77520 Donnemarie-Dontilly

A Bray-sur-Seine

Le mercredi :

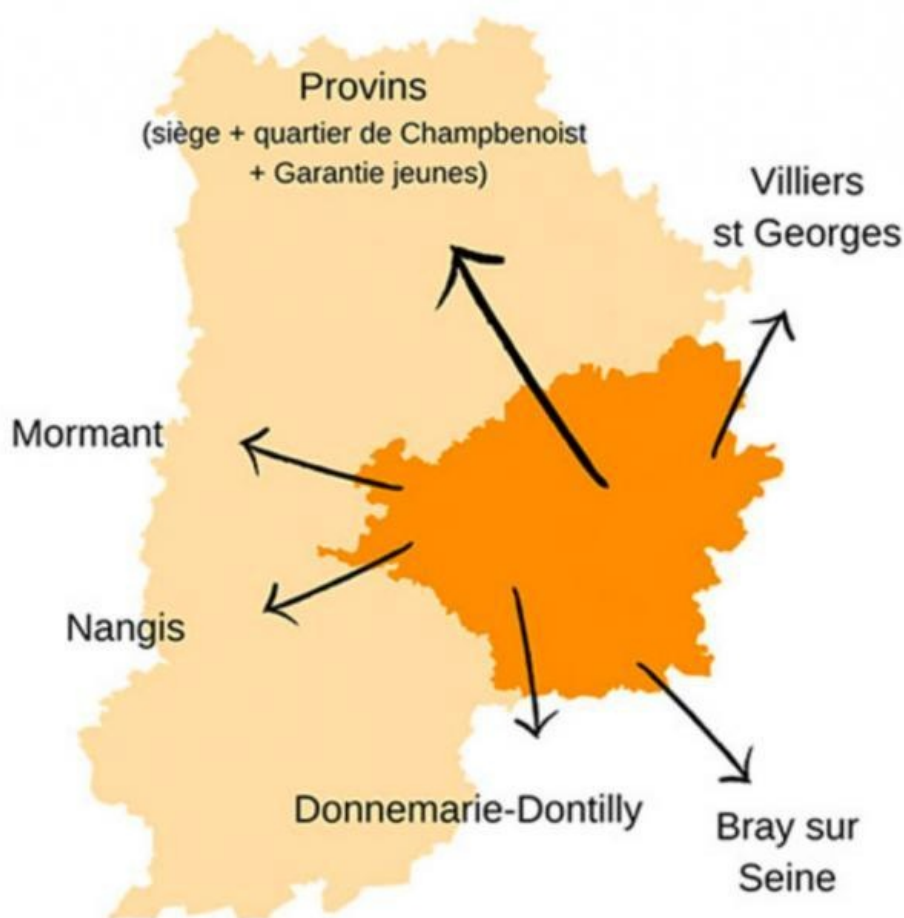
Maison des associations

La Mission Locale du Provinois propose aux jeunes de 16 à 25 ans

Accueil, information, orientation, accompagnement

- > L'accès à la formation et à l'emploi dans le cadre de parcours co-construits entre jeune et conseiller
- > Des actions concourant à l'insertion professionnelle et sociale (logement, santé citoyenneté, lutte contre les discriminations etc...) menées directement par la mission locale ou en partenariat avec les acteurs compétents.

Territoire de 102 communes, dont 9 lieux d'accueil et 7 permanences



Rendez-vous individuels personnalisés

- › Définir un projet professionnel
- › Construire un parcours de formation
- › Accompagner la démarche de recherche d'emploi
- › Prendre en compte toute problématique constituant un frein à l'insertion professionnelle.

Ateliers collectifs

- › Le compte personnel de formation : pour trouver des solutions de formation dès l'âge de 16 ans.
- › Le droit du travail : afin de faire connaître les obligations du salarié et de l'employeur.
- › Le sport : découverte de sports avec professionnels et associations.
- › Eco-citoyen : collecte et tri des déchets.

Aides spécifiques

- › des aides à la mobilité : diagnostic, titres de transport, permis (selon certains critères).
- › Réalisation de stages en entreprises.
- › Des mesures régionales, départementales, nationales et européennes mobilisables en fonction des besoins, des projets et des modalités d'attribution.